

Conseil de Communauté

Délibération n°692018

Jeudi 31 mai 2018 – 18h30

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2018

Publication : 07/06/2018



www.paysdelunel.fr

L'an deux mille dix-huit et le trente et un à 18 heures 30, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente la Grange – Complexe Pierre Perret à Saint-Sériès, sous la présidence de monsieur Claude Arnaud, président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 44

Présents : MM. Francis PRATX, Claude ARNAUD, Mmes Annabelle DALLE, Paulette GOUGEON, MM. Pierre SOUJOL, Richard PITAVAL, Mmes Marie FEVRIER, Nancy LEMAIRE, Francine BLANC, M. Laurent GRASSET, Mme Ghyslaine ARNOUX, M. Philippe MATHAN, Mme Danielle RAZIGADE, M. René HERMABESSIERE, Mmes Julia PLANE, Isabelle BUFFET, M. Jean CHARPENTIER, Mme Sylvie FROIDURE, M. Norbert TINEL, Mmes Bernadette VIGNON, Cécile MACAIGNE, M. Jean-Paul ROGER, Mme Maryvonne SABATIER, M. Hervé DIEULEFES, Mme Joëlle RUIVO, MM. Laurent AJASSE, Robert PISTILLI, Mmes Arlette LARMAN, Martine DUBAYLE CALBANO, MM. Henry SARRAZIN, Jean-Jacques ESTEBAN et Jérôme BOISSON.

Absents Représentés : M. Jacques GRAVEGEAL représenté par Jean-Jacques ESTEBAN, M. Denis DEVRIENDT représenté par Richard PITAVAL, M. Laurent RICARD représenté par Jérôme BOISSON, Mme Frédérique DOMERGUE représentée par Pierre SOUJOL, M. Joël MOYSAN représenté par Ghyslaine ARNOUX, M. Stéphane ALIBERT représenté par Philippe MATHAN, M. Claude CHABERT représenté par Julia PLANE, M. Philippe MOISSONNIER représenté par Norbert TINEL, M. Jérôme PIETRERA représenté Jean-Paul ROGER et M. Jean-Luc BERGEON représenté par Arlette LARMAN.

Absents excusés : M. Jean-Paul ROUSTAN et Mme Sylvie THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Arlette LARMAN

Objet : Ensemble immobilier BATILAND – Travaux de rénovation

Monsieur Richard Pitaval, 1^{er} vice-président délégué aux moyens généraux, rappelle au conseil que le siège administratif actuel de la Communauté de Communes du Pays de Lunel est installé au 1^{er} et 2^{ème} étage des blocs B et C de l'ensemble immobilier BATILAND.

Dans le cadre du projet de rénovation de cet ensemble immobilier, le syndicat des copropriétaires a présenté un descriptif des travaux à réaliser selon le détail suivant :

- 1- Réfection des façades des blocs B et C,
- 2- Réhabilitation de l'entrée de la CCPL :
 - Démolition de la rampe pour personnes à mobilité réduite remplacée par un élévateur mécanique, avec un nouveau palier extérieur,
 - Nouvel escalier de l'entrée principale sur toute la largeur du passage,
 - Création d'un espace vert paysagé sur la gauche de cette nouvelle entrée,
- 3- Réorganisation du parking de service avec ajout d'une barrière semi-automatique,
- 4- Amélioration de la signalétique extérieure.

Le tableau estimatif des travaux de rénovation est le suivant :

Prestataire	Réalisation	Coût
ATEC Décoration	Peinture façades	58 022,58 €
Régie d'Emplois	Rénovation parking – Rénovation abords de la copropriété Création espaces verts	24 324,00 €
B.T.H.R Maçonnerie	Démolition rampe pour handicapés et maçonnerie nouvelle entrée CCPL	8 811,00 €
Erhmès	Ascenseur monte handicapés	15 045,36 €
VIP	Barrière entrée parking	6 435,00 €
Climshop.com	Caches climatiseurs extérieurs décoratifs en bois exotique	1 116,00 €
Total		113 753,36 €

avec la participation financière entre les différents copropriétaires suivante :

	CCPL	SCI BU	SCI TPL	SCI LL
ATEC Décoration	17 747,16	18 052,45	15 441,56	6 782,41
Régie d'Emplois	18 452,00	1 678,00	4 194,00	
B.T.H.R Maçonnerie	8 811,00			
Erhmès	15 045,36			
VIP	1 991,00	2 328,00	2 116,00	
Climshop.com	1 116,00			
Totaux	63 162,52	22 058,45	21 751,56	6 782,41

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer sur la réalisation de ce programme de rénovation.

Compte tenu de la nécessité de réaliser ces travaux afin d'améliorer notamment l'accès au siège administratif de la Communauté de Communes,

Où l'exposé de **monsieur le vice-président** et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

APPROUVE la réalisation de ce programme de rénovation présenté par le syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier BATILAND,

APPROUVE la participation financière de la CCPL, conformément à la répartition présentée, à hauteur de 63 162, 52 €,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, aux articles et chapitres prévus à cet effet,

AUTORISE monsieur le président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 07/06/18
Publication du

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Claude ARNAUD

Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Communauté de Communes du Pays de Lunel

152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex